

Séez, le 17 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Elimination des cendres : soyez vigilants et adoptez les bons gestes !**



Comme chaque hiver, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, en charge de la collecte des déchets, souhaite rappeler quelques règles de sécurité aux habitants qui utilisent un chauffage au bois, pour prévenir les risques d'incendie suite à l'élimination des cendres de cheminée dans les poubelles.

### Lutter contre les risques d'incendie

Le service Environnement-Déchets de la Communauté de Communes a déjà dû faire face plusieurs fois à des feux dans les conteneurs semi-enterrés et les chalets cartons. En cause, des cendres de cheminée mal refroidies qui ont continué à se consumer dans les déchets avant de reprendre feu.

Il est donc demandé la plus grande prudence aux habitants qui utilisent un chauffage au bois, lors de l'élimination des cendres.

**Afin d'éviter tout risque d'incendie, le service Environnement vous demande de ne pas jeter les cendres de cheminée dans les conteneurs semi-enterrés ou dans les autres équipements (bacs, chalets...).**

Ce résidu est un très bon compost que vous pouvez réutiliser dans les potagers car il contient des minéraux et nutriments utiles pour les plantes, comme le Potassium ou le Magnésium.

En revanche, pour les personnes ne possédant pas de jardin, les cendres refroidies peuvent être déposées dans les quatre déchetteries de Haute Tarentaise. Des bennes spécifiques sont mises en place pour recevoir ces déchets en toute sécurité.



**Pour plus d'informations sur les déchetteries de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise :**  
[www.hautetarentaise.fr/dechetteries.html](http://www.hautetarentaise.fr/dechetteries.html)

**Contact** : Service Environnement-Déchets, Communauté de Communes, 04.79.41.01.63